Marseille, le 14 février 2018

**Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves**

Référence

Dossier suivi par

Docteur Fabienne CALLOUE

Médecin Conseiller Technique

Responsable Départemental

Téléphone

04 91 99 67 24

Fax

04 91 99 67 26

Mél

ce.medecin13-ctd@ac-aix-marseille.fr

## 28-34 boulevard

## Charles Nédelec

**13231 Marseille**

**cedex 1**

 A l’attention des parents d’élèves,

**Recommandations de l’Agence Régionale de Santé**

Plusieurs cas de **rougeole** se sont déclarés récemment en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône, dont certains chez des enfants scolarisés.

Dans ce contexte, une mise à jour des vaccinations des élèves et de leur famille suivant le calendrier vaccinal est souhaitable, de façon à éviter la propagation de la maladie.

La rougeole est une maladie très contagieuse qui peut être grave -notamment pour les personnes fragiles-  et entraîner des hospitalisations.

**La maladie  peut être évitée par la vaccination.**

Tous les enfants à l’âge de 18 mois devraient avoir reçu deux doses de vaccin trivalent \*. Les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent \*.

\*Vaccin trivalent = Vaccin Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

 Priorix®, MMR Vax Pro®

**Les 7 gestes qui protègent contre les virus** :

1. se laver les mains à l’eau et au savon ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique,
2. se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue,
3. se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter directement après utilisation,
4. éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.

**Et quand on est malade :**

1. rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin,
2. limiter les contacts directs et indirects (via les objets type portables, télécommandes, poignées de porte…),
3. porter un masque, notamment lorsqu’on est en contact avec des personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques).